

BULLETIN MUNICIPAL N° 147**REUNION DU 12 JUN 2020**

Personnes présentes, tous les membres en exercice
Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

Information sur la réorganisation des services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Sabrina TOURET a reçu son diplôme d'assistante maternelle. Par recommandé en date du 5 juin 2020, elle demande une mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} septembre 2020. Monsieur le Maire va accepter sa demande.

En présence de Madame Anne-Charlotte LECLERCQ, 1^{ère} adjointe en charge du personnel lié à l'activité scolaire, Monsieur le Maire a informé en fin d'après-midi, le personnel des changements d'organisation de travail à compter du 1^{er} septembre 2020. La nouvelle organisation permettra :

⇒ davantage de polyvalence au sein des effectifs

⇒ au cuisinier, d'avoir en charge directement le personnel travaillant au sein de la cantine

⇒ d'éviter les aller-retours journaliers domicile / travail trop fréquents pour un poste de travail particulier.

Délibération pour justification du paiement des dépenses particulières

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de délibérer pour deux situations à la demande de notre percepteur pour la justification du paiement des dépenses :

⇒ La remise de prix à tous les élèves de l'école des lilas en fin d'année scolaire qui sera prévu au budget primitif dans le compte 6714 bourses et prix

⇒ La remise de bons cadeaux à tous les agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année qui sera prévu au compte 6232 Fêtes et cérémonies
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux dépenses et autorise Monsieur le Maire à en fixer le montant.

Délibération pour groupement de commande pour achat de masques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a jugé opportun pendant la période de confinement et de pénurie de masque, de passer commande de masques FFP2 pour le personnel communal que ce soit en vue de la reprise de l'école que pour toutes les autres activités communales.

Il s'est donc rapproché de la CCPO (Communauté de Communes Pays d'Opale) pour cela. Celle-ci a constitué un groupement de commandes pour l'ensemble des 23 communes du territoire et en a commandé 12.000 dont 100 pour la commune de Landrethun-lez-Ardres. Le coût unitaire est de 8,40€ TTC moins 1€ de subvention de l'état soit 7,40€ .

Il y a lieu de régulariser la procédure (approbation du groupement de commande, adhésion à ce groupement, approbation de la convention) et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afin de rembourser la CCPO.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

Délibération pour l'établissement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). La CCID est composée de 7 membres : le maire et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

Monsieur le Maire propose une liste de 12 titulaires et 12 suppléants au conseil municipal. Après débat et quelques modifications, le conseil délibère et accepte cette liste à l'unanimité.

Révision des tarifs scolaires et municipaux

Comme chaque année, il y a lieu de délibérer pour les tarifs scolaires et municipaux. Monsieur le Maire rappelle que la cantine a légèrement augmenté en 2019. Pour la garderie, les 1€ demandés par séance, ne couvrent que très peu les charges de personnel.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ Le tarif du repas au restaurant scolaire reste fixé à 2,60€

⇒ Le tarif de la séance de garderie (matin ou soir) reste fixé à 1€. Lors d'une fratrie, la garderie est gratuite à partir du 3^{ème} enfant présent

⇒ Le tarif de la salle Le Bois Clet est de 430€ pour les extérieurs et 280€ pour les habitants de la commune. Les frais d'électricité, la location de la pompe à bière et la casse éventuelle de vaisselle sont en plus. La petite salle des associations reste à 70€

Débat d'orientation budgétaire avec analyse des projets en-cours

Monsieur le Maire a transmis au conseil le document de valorisation financière de la commune pour l'année 2019 et en détaille les principales lignes et la faible marge de manœuvre financière pour les investissements.

Monsieur le Maire informe le conseil que les D.O.B. (Débats d'Orientation Budgétaire) ne sont obligatoires que dans les communes de 3.500 habitants et plus mais qu'il a toujours souhaité ce débat afin que les propositions apparaissant dans le budget primitif correspondent à des vœux issus de tous, dans la limite, bien entendu de nos capacités financières.

Monsieur le Maire propose les investissements suivants :

Voiries :

⇒ Borduration de la sortie de la rue de l'église ainsi qu'au virage de l'église. Les travaux sont prévus à compter du 23 juin et sont subventionnés à 50% par le département. A la suite de cette borduration, le département va refaire le 3 juillet, le tapis d'enrobés de l'entrée de la rue de l'église jusqu'à l'église. La route sera barrée le temps de travaux et les riverains seront avertis des dispositions de l'arrêté.

Les travaux de voirie pour la rue de la Chapelle au hameau d'Yeuse seront décalés d'un an. Nous avons reçu une subvention de 40% de département mais la D.E.T.R. (dotation de la préfecture) pour 17.000€ nous a été refusée. Suite à la réclamation de Monsieur le Maire, Monsieur le Sous-préfet a promis de revoir notre demande en fin d'année avec les reliquats de D.E.T.R. non consommés.

Bâtiments :

La crise COVID-19 a mis en évidence que les toilettes de l'école avaient besoin d'être refait complètement. Après avoir montré plusieurs plans aux enseignants, Monsieur le Maire montre au conseil ce que Monsieur Bruno VALQUE, adjoint, a préparé. Les travaux seraient faits en régie par les employés communaux en juillet - août. Les devis s'élèveraient aux environs de 9.000€ TTC et ne sont pas subventionnables ni par la C.A.F. ni par le département (montant trop faible).

Monsieur le Maire pose la question de la pertinence ou non d'une climatisation pour la classe maternelle. Plusieurs solutions s'offrent à nous (climatisation par appareil mobile, véritable climatisation avec pompe à chaleur (7.000 € TTC) ou seulement installation de brise soleil et film sur les fenêtres et toiture vitrée. Le conseil propose de travailler sur les causes (chaleur provenant de l'extérieur) plutôt que sur les effets pour des questions d'air vicié et de bruit. D'autres solutions sont à envisager pour changer ou adapter la toiture afin de limiter au maximum la surchauffe de la classe l'été. Monsieur le Maire est mandaté pour trouver une solution localement.

Sécurité :

Monsieur le Maire a signé le devis pour un montant de 910.80 € pour le contrôle des poteaux d'incendie, conformément à la réunion de conseil du 26 novembre 2019. Monsieur BOYEZ demande de vérifier que la société dispose bien d'un contrat d'assurance en cas de casse de canalisation.

Internet :

Monsieur le Maire a mandaté la société de Mickaël DECHERF pour la création du nouveau site internet de la commune qui sera opérationnel prochainement.

Signalétique:

La CCPO (Communauté de Communes du Pays d'Opale) va installer dès septembre la signalétique intercommunale. Monsieur le Maire

propose que l'on remplace les 20 lamelles du panneau des artisans par des neuves. La moitié des artisans ont disparu ou ont changé de dénomination. En cas d'acceptation du conseil, il y aura lieu de contacter la vingtaine d'artisans pour validation de chaque lamelle. Après discussion, le conseil propose que l'on trouve une solution plus moderne et plus en adéquation avec la signalétique toute neuve de la CCPO. Monsieur le Maire proposera une autre solution pour la prochaine réunion de conseil.

Autres projets :

Monsieur le Maire sollicite ensuite l'ensemble des conseillers sur un projet qui leur tiendrait à cœur dès cette année, dans la limite de nos capacités financières.

Monsieur le Maire, ensuite, explique au conseil différents documents nécessaires pour comprendre la situation financière de la commune (comparaison dotation d'état, détail des taux d'imposition des communes du Pas de Calais de même importance, évolution de la dette pendant le mandat, valorisation financière de la commune transmise par Monsieur le percepteur,...)

Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur les demandes de subventions pour l'année 2020 afin de préparer le budget primitif 2020. Il informe que le vote se fera subvention par subvention pour respecter la loi et que seules les personnes n'ayant pas de lien avec une association, pourront voter.

Monsieur le Maire propose le même montant qu'en 2019 à quelques exceptions car avec le confinement, certaines entités ont moins dépensé et n'ont donc pas nécessité d'avoir le même montant. Pour les petites subventions, il ne sera pas appliqué de réduction. Pour le Comité des fêtes, si la ducasse – brocante ne pouvait avoir lieu le 27 septembre pour cause de COVID-19, la subvention 2021 serait revue à la baisse.

Après délibération, le Conseil Municipal arrête à l'unanimité comme suit cette liste :

BENEFICIAIRES	
ASEP – Conseil Municipal Jeunesse	260.00
ASEP	450.00
Coopérative Scolaire	450.00
<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	
Football Club	900.00
Nature et traditions	260.00
Buggy 2000	260.00
Billard club de Landrethun	130.00
NRGYM	260.00
Société de chasse	260.00
Nouvelle Société de Chasse	260.00
<u>AUTRES ASSOCIATIONS</u>	
U.N.C.	260.00
Club du 3 ^{ème} âge	260.00
La Folie des pinceaux	260.00
Association des chapelles de Landrethun	260.00
<u>DIVERS</u>	
Comités des Fêtes et Environnement	4 900.00
Fondation du patrimoine	75.00
UDDENDA	25.00
3AC	0.00
T O T A L	9 530.00

Plusieurs conseillers s'étonnent que le « Billard – Club » n'est que 130€. Monsieur Jean-Paul LELEU, président de cette association rappelle la polémique passée sur l'utilisation du chauffage. Pour cette année, cette somme lui convient mais n'exclue pas de revenir au niveau des autres associations en 2021.

Les subventions seront versées sur présentation d'un bilan financier et dans le respect de la tenue d'une assemblée générale annuelle. Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2020 au compte 6574.

Monsieur le Maire présente ensuite les comptes 2019 du C.C.A.S. Le résultat d'exercice est de 2.433,99€ (contre 2.369,48€ en 2018). Il rappelle que de nouvelles actions ont été menées depuis 2 ans (repas des aînés, cadeau aux nouveau-nés) et que pour 2020, il y aura 100 bénéficiaires au CCAS.

Le Conseil décide d'octroyer, à l'unanimité, une subvention de 6.000 € pour le CCAS dont les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2020 au compte 657362.

Vote des taux 2020

Monsieur le Maire indique au nouveau conseil que l'une des constituantes du budget est composé par les impôts locaux et qu'à ce titre, il y a lieu de délibérer chaque année sur leur taux. L'état compensant la taxe d'habitation, nous pouvons agir que sur les impôts fonciers bâtis et non bâtis.

Monsieur le Maire précise que la commune a perdu quelques milliers d'euros suite à la crise du CODID-19 (location de salle, achat de matériel, ...) et pose la question de la pertinence d'une augmentation des taux des taxes foncières bâties et non bâties. Monsieur le Maire, pour aider à la réflexion, a extrait tous les taux d'imposition de France et notamment de notre secteur en fonction de la population. Un débat s'instaure autour des conseillers. Au vu du débat, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (notamment à cause de la crise sanitaire qui a pu toucher financièrement des ménages) et il se reposera la question en 2021 en abordant plusieurs points :

- Notre capacité d'autofinancement nous permet-elle d'avoir des projets structurels ?
- L'état va-t-il réellement continuer à compenser la taxe d'habitation ?
- L'état va-t-il réellement nous restituer les 8.000€ de la dotation nationale de péréquation spoliée en 2018 ?
- Les ménages vont-ils être effectivement exonérés de la taxe d'habitation à hauteur de 80% ?

Questions diverses

- Le nouveau comité directeur du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) s'est réuni le 2 juin pour notamment le vote du budget et l'élaboration du calendrier de leurs actions d'ici fin d'année. Un compte-rendu sera diffusé à l'occasion du prochain bulletin municipal.

- En collaboration avec les enseignants, du fait qu'il n'y aura pas de kermesse de l'école, il n'y aura pas de remise de prix en public (crise sanitaire oblige). Les enfants scolarisés auront leurs prix en classe. Pour les autres, il faudra passer en mairie les prendre, pendant les heures d'ouverture mairie, à compter du 5 juillet 2020. Cependant, tous les élèves de CM2 sont invités à se rendre à l'école le jeudi 2 juillet à 16h15 pour recevoir le cadeau de la municipalité (un sac de sport avec le logo de la commune) pour leur entrée en sixième.

- A compter du 1^{er} juillet, la mairie revient aux horaires d'avant le confinement soit :

- Lundi fermé
- Mardi et vendredi de 14h à 17h
- Jeudi de 10h à 12h
- Samedi de 9h30 à 11h30

- Il y aura mardi 16 juin, dans cette salle, une réunion avec les comités des fêtes « Plein air » et « Hiver ». Cette réunion permettra de présenter à la fois l'association, les nouveaux membres et la programmation des festivités d'ici la fin d'année si le COVID nous le permet.

- Monsieur Patrick DESBARBIEUX informe le conseil qu'il n'y aura pas cette année de concours des villages fleuris organisé par le département et il invite les retardataires à s'inscrire au concours des maisons fleuries pour le 20 juin. Il envisage également une visite dans le dernier trimestre 2020 au SEVADEC et invite les personnes intéressées à se rapprocher de lui.

- Madame Sandrine LESTOQUOY et Monsieur Bruno VALQUE demande à Monsieur le Maire de lui transmettre la liste des nouveaux arrivants afin qu'ils puissent accomplir la mission demandée d'accueil. Cette liste et les documents (livret d'accueil, journal communal, numéro de maison, demande d'inscriptions aux listes électorales) leurs seront transmis sous huitaine par le secrétariat de la mairie.

- Madame Sandrine LESTOQUOY sollicite de la part de Monsieur le Maire qu'un avis circule dans le village pour que les personnes se rendant à la déchetterie de Louches, évitent de perdre une partie de leur cargaison sur la voie publique.

- Madame Stéphanie COOLOS pose la question s'il existe un passage des encombrants. Monsieur le maire répond qu'il n'y a pas de service extérieur mais la commune s'en charge le 1^{er} mercredi de chaque mois à deux conditions. Que ce soient de vrais encombrants (frigo, matelas, ... mais pas de végétaux par exemple) et que le demandeur ne dispose pas de véhicule de transport.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'envoyer les convocations pour les réunions de conseil municipal ou de commissions communales par mail. Dans le cas de pièces-jointes importantes pour la préparation de ces réunions, une impression papier serait apportées individuellement. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- La date de la prochaine réunion de conseil pour, notamment, le vote du budget primitif, est fixé au 7 juillet 19 heures.